

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2014/425 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin - 2141
 Mise en réseau des sites touristiques et des musées d'Alsace.
 Projet Pass'Alsace. Convention de partenariat avec l'Agence
 de développement touristique (ADT) du Bas-Rhin au titre du
 Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de partenariat Pass'Alsace, jointe à la présente délibération, à conclure avec l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin, dont les principaux éléments sont les suivants :

. le Pass'Alsace donne un accès unique aux sites partenaires de l'opération,

. pour le Département du Bas-Rhin, les sites partenaires sont :

le Vaisseau, 1 bis rue Philippe Dollinger 67000 Strasbourg

le Château du Haut-Koenigsbourg 67600 Orschwiller ;

. les recettes liées à la vente du Pass'Alsace sont centralisées par l'ADT67 puis réparties entre les sites partenaires selon le mode de calcul décrit à l'article 11 de la convention,

. le partenariat prend effet à compter de la date de signature de la convention et s'achève au 31 décembre 2014, sachant qu'une phase d'expérimentation est prévue du 25 avril au 2 novembre 2014,

. la reconduction du dispositif est soumise à une évaluation,

- autorise son président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140602-87199-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 11/06/14